

ment a donné une bien piètre idée de son habileté administrative. J'ai soutenu que le Gouvernement devrait, pendant les vacances, se consulter avec les diverses provinces dans le but d'arrêter avec elles un programme quelconque et, à la prochaine session, déposer un projet de loi reposant sur un principe. A l'heure qu'il est, la loi relative à l'amélioration des grandes routes ne repose sur aucun principe et ne fait guère honneur à la Chambre des communes et au Parlement qui l'ont votée.

Le Gouvernement était peut-être animé des meilleures intentions, je suis même persuadé qu'il s'est efforcé d'élaborer un projet pratique; mais il eût donné une bien plus haute opinion de son habileté en énonçant son projet plus qu'il ne semble l'avoir fait. L'application de cette loi offre des difficultés extrêmes. Hier soir, je demandais au ministre des Chemins de fer s'il était vrai que la dépense se ferait lors même que les législatures provinciales ne voteraient pas de lois pour autoriser le Gouvernement fédéral à pénétrer sur les routes provinciales pour y exécuter les travaux prévus par la loi fédérale, et il me répondit que non. Si la législature de la Nouvelle-Ecosse, a-t-il dit, n'autorisait pas le Gouvernement fédéral à pénétrer sur ses routes, il ne se ferait pas de dépense. Je dis qu'il n'est pas besoin de loi semblable. Les grandes routes de la Nouvelle-Ecosse sont dévolues à la couronne représentée par le Gouvernement fédéral qui peut être autorisé par le Parlement lui-même à dépenser les deniers.

Jetons un coup d'oeil sur la situation. La somme attribuée à la Nouvelle-Ecosse est de \$60,000; avec cela on pourra construire dix ou peut-être vingt-cinq milles de chemin. Est-il juste d'exiger de la province qu'elle autorise le Gouvernement fédéral à pénétrer sur ses grandes routes pour n'y dépenser que \$60,000? Il n'est pas entendu que ce soit là le commencement d'exécution d'un plan pour la construction de routes permanentes. Le Gouvernement n'a pas annoncé que la somme serait plus considérable l'année prochaine. Nous ne savons pas aujourd'hui si ce n'est pas la première et la dernière fois que le Parlement affecte des deniers à cette fin. Bien absurde serait donc la province qui prendrait au sérieux ce projet d'amélioration des grandes routes avant que le Gouvernement ait fait savoir quelles sommes il se propose d'y consacrer et pendant combien d'années il entend poursuivre ses travaux d'amélioration des grandes routes du Canada. Est-il rien d'aussi absurde? On pourrait dépenser 10 millions par année et même davantage sans qu'on s'aperçoive pour ainsi dire de l'amélioration des routes.

En principe, j'approuve le Gouvernement d'aider de ses deniers les provinces à améliorer leurs grandes routes, mais il devrait d'abord entrer en pourparlers avec

M. MACLEAN (Halifax).

les gouvernements provinciaux dans le but d'arrêter un plan quelconque et à moins que cela ne soit fait, je ne vois pas ce que les provinces auraient à gagner, et la situation financière se trouvera gravement compromise par les amis du Gouvernement qui viendront, à différents temps, réclamer de nouvelles subventions.

Je me bornerai à protester contre l'octroi à la province d'Ontario de la somme de \$2,000,000 à titre de subvention à un chemin de fer appartenant au gouvernement provincial et contre l'indemnité que l'on se propose de payer au Gouvernement manitobain pour arrérages du chef des terres et de la dette. Il y a peut-être quelque raison d'accorder ces sommes à ces provinces, mais je crois que le pays, à un moment donné, protestera de quelque manière contre l'empressement peu convenable que le Gouvernement a mis à octroyer des sommes aussi considérables à ces deux provinces dont les gouvernements sont sympathiques au cabinet fédéral, et cela quand il saute aux yeux que les relations politiques qui existent entre eux sont des plus intimes.

M. BLAIN: L'honorable député ne veut-il pas qu'il soit accordé d'aide à la Nouvelle-Ecosse?

M. MACLEAN (Halifax): La province de la Nouvelle-Ecosse saurait, j'imagine, utiliser tout ce que le Gouvernement fédéral pourrait ajouter à sa subvention. Je suis persuadé que le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse a les titres les plus incontestables à une augmentation d'indemnité. Toutefois, de telles augmentations ne devraient être accordées aux provinces qu'après mûre délibération, que lorsqu'un plan aura été arrêté de concert avec les gouvernements provinciaux. On devrait s'en tenir au plan conçu et formulé par les premiers ministres des diverses provinces à la conférence qu'ils tenaient en cette ville même en 1906, et que les augmentations d'indemnité ne devraient être accordées à ces provinces qu'à la suite de pourparlers entre toutes les provinces et le Gouvernement fédéral.

J'avais un certain nombre d'autres sujets à aborder, mais je vais reprendre ma place afin de donner au ministre des Finances l'occasion de me répondre avant la suspension de la séance, ainsi qu'il m'en a manifesté le désir. Si le Gouvernement est fier de sa manière de gérer les affaires de l'Etat, je suis persuadé qu'il n'en sera pas de même de la majorité de ses amis et partisans, surtout quand ils se rappelleront les protestations qu'ils avaient l'habitude de faire entendre contre l'augmentation toujours grandissante des dépenses sous l'ancien gouvernement. Tous, conservateurs et libéraux, seront complètement désillusionnés quand ils sauront dans quelle mesure les dépenses que l'on se propose de faire